



## CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-GENIS-LES-OLLIÈRES

SEANCE DU 04 JUN 2026

Délibération n° 2026.63

**OBJET : Vote du Budget Supplémentaire 2026****MEMBRES PRÉSENTS :**

Stéphane ANTHOARD, Valérie BILLEQUIN, Vincent BOUDE, Stéphane CAGNY, Anne CALENDRAS, Lyliane CHARPENTIER, Pierre CICCUI, Didier CRETENET, Céline CUCUMEL, Bérengère DETOEUF, Joffrey DUPOIZAT, Marion FAURE, Philippe GONNAND, Ghislain HECK, Nathalie JOIE, Elodie JUNIQUE, Christophe MARAUX, Elise MICHALLET, Céline NERIEUX, Thierry PASQUIER, Hector PENIN, Joëlle ROCHE, Arnaud ROY, François SAVIGNY, Carole SCHIEPAN, Cyrielle TABOUILLOT GRANGE, Agnès VERPILLAT

**MEMBRES ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

Leopold PASTOR

pouvoir donné à

Thierry PASQUIER

Paulette BERNABEU

pouvoir donné à

Bérengère DETOEUF

**SECRETAIRES DE SEANCE, désigné au titre de l'article L.2125.15 du CGCT :** Stéphane CAGNY**Le Conseil Municipal,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57

VU la délibération 2026.14 en date du 5 février 2026 adoptant le budget primitif de l'exercice 2026

VU l'avis de la commission Finances et Ressources Humaines en date du 4 juin 2026,

**CONSIDERANT**, comme le rappelle Carole SCHIEPAN, Adjointe en charge des Finances et des Politiques Culturelles, la nécessité d'ajuster les crédits ouverts au budget primitif afin de prendre en compte les résultats de l'exercice précédent ainsi que les nouvelles décisions intervenues en cours d'exercice**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **APPROUVE** le budget supplémentaire de l'exercice 2026, qui intègre la reprise des résultats de l'exercice précédent, les restes à réaliser ainsi que les ajustements de crédits nécessaires en fonctionnement et en investissement, comme suit :

	Budget Primitif Voté le 5 février 2026		Budget Primitif considéré par le SGC de Caluire		Budget Supplémentaire		Total 2026	
	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement
Recettes	2 639 513.00	6 734 796.00	2 639 513.00	5 809 796.00	2 068 186.00	1 183 823.00	4 707 699.00	6 993 619.00
Dépenses	2 639 513.00	6 734 796.00	2 639 513.00	6 734 796.00	2 068 186.00	258 823.00	4 707 699.00	6 993 619.00

**Résultat du vote : UNANIMITÉ sans abstention**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Extrait certifié conforme.

Certifiée exécutoire dès sa publication compte tenu de sa transmission au Représentant de l'État le 05/06/2026

Saint-Genis-les-Ollières, le 04 juin 2026.

Le Maire,

Joffrey DUPOIZAT

Le secrétaire de séance,  
Stéphane CAGNY